



CONSULTATION

Organisme qui passe la commande (Maître d'Ouvrage) :

**AGENCE DE DEVELOPPEMENT
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**
Immeuble François Mitterrand
8, rue Bad Mergentheim
04005 DIGNE LES BAINS
Siret : 341 236 321 00046 – APE : 8413Z

Renseignements : Colas MASI
07 88 32 69 15
colas.masi@ad04.fr

La présente consultation a pour objet la commande de la prestation suivante :

**Conception et aménagement de l'espace « Alpes de
Haute-Provence » pour le Salon International de
l'Agriculture 2027**

Du 27/02/2027 au 07/03/2027
Paris Expo – Porte de Versailles

Chapitre 1 : CONTEXTE

Le Département des Alpes de Haute-Provence participera en 2027 pour la **6e année consécutive** au **Salon International de l'Agriculture (SIA)**, qui se déroulera à Paris du **27 février au 7 mars 2027**.

Avec plus de 2 000 exploitations agricoles, l'agriculture constitue un volet essentiel de l'activité économique du département. Plus de 25 % du territoire est occupé par des surfaces agricoles.

La présence des Alpes de Haute-Provence au Salon International de l'Agriculture poursuit plusieurs objectifs :

- Affirmer les **Alpes de Haute-Provence** comme une destination agricole incontournable ;
- Valoriser la richesse et la diversité de notre terroir, de nos productions et de nos savoir-faire ;
- Mettre en évidence le lien entre le travail de la terre, la diversité des paysages et la qualité de vie proposée par notre territoire ;
- Promouvoir un terroir d'exception bénéficiant d'**une vingtaine de labels et signes distinctifs officiels de qualité et d'origine** : AOC, AOP, IGP, Label Rouge, etc. ;
- Valoriser l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production agricole à la transformation et à la valorisation des produits ;
- Faire découvrir au public parisien et national la diversité des filières agricoles et agroalimentaires présentes dans les Alpes de Haute-Provence.

Une nouvelle thématique pour 2027 : « Saveurs et Senteurs »

Pour l'édition 2027, le Département souhaite faire évoluer la conception de son espace autour d'une thématique fédératrice : **SAVEURS ET SENTEURS**

Cette thématique permet d'aborder la diversité des filières qui composent notre terroir et contribuent à la richesse de notre agriculture et de notre industrie agroalimentaire.

Des productions emblématiques aux savoir-faire plus confidentiels, des produits agricoles aux produits transformés, les Alpes de Haute-Provence disposent d'une identité gastronomique et agricole particulièrement riche.

Cette diversité s'inscrit également dans un territoire marqué par une grande variété de paysages, **de la Provence aux Alpes** : champs de lavande, oliveraies, vergers, plantes aromatiques et à parfum, cultures, pâturages, montagnes...

Le Département souhaite ainsi que le visiteur puisse **ressentir le territoire autant qu'il le découvre**.

Le stand devra donc dépasser une simple approche décorative de la thématique « Saveurs et Senteurs ». Il est attendu du prestataire une **proposition créative et scénographique permettant de rendre cette thématique concrète, visible et, si possible, sensorielle**.

À titre d'exemple, sans que cette idée ne soit imposée, un « **mur des senteurs** » pourrait permettre aux visiteurs de découvrir différentes essences caractéristiques du territoire.

D'autres dispositifs peuvent être imaginés par le candidat : matières, végétaux, couleurs, paysages, dispositifs olfactifs, éléments graphiques, scénographie, jeux de textures ou tout autre dispositif permettant de créer une expérience originale et cohérente.

La présente consultation laisse volontairement une place importante à la créativité et à la force de proposition du standiste.

L'objectif est de disposer d'un espace identifiable, chaleureux et attractif, permettant de faire émerger une véritable identité « Alpes de Haute-Provence » au sein du Salon International de l'Agriculture.

Chapitre 2 : MISSIONS DU PRESTATAIRE DANS LE CADRE DE L'APPEL À CONSULTATION

L'espace Alpes de Haute-Provence est d'environ **70 m² (+ ou – 5 m²)**.

Les dimensions précises et cotées de l'emplacement seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

Cet espace servira à la fois :

- De lieu d'accueil et d'information pour les visiteurs ;
- D'espace réceptif, de dégustation et de découverte des produits ;
- D'espace d'exposition, d'animation et de démonstration pour les entreprises et partenaires ;
- D'espace d'échanges avec les professionnels, partenaires, élus et médias (espace VIP).

Le prestataire devra assurer la **conception, la scénographie, la fabrication ou location des éléments, l'aménagement, le transport, le montage, le démontage et la maintenance** du stand.

A/ Descriptif des espaces

Un espace dégustation et découverte des produits locaux

Cet espace doit permettre de valoriser la destination à travers ses produits locaux, ses filières et ses labels et signes de qualité.

Il comprendra notamment :

- Du mobilier adapté à la réception des visiteurs ;
- Un bar / comptoir avec rangements, avec portes coulissantes fermant à clé, d'une surface suffisante pour permettre la dégustation de produits régionaux, liquides et solides ;
- Un espace dédié à la tireuse à bière :
 - H : 118 cm
 - L : 53 cm
 - P : 62 cm
 - Poids : 85 kg à vide ;
- Un espace adapté au stockage de la bouteille de gaz et du fût de bière ;
- Des supports de présentation des produits dégustés, non accessibles au grand public, notamment sous forme d'étagères sous verre fermant à clé ;

- Une signalétique adaptée ;
- Un éclairage adapté ;
- Une moquette ou un revêtement de sol cohérent avec la décoration générale et la thématique du stand.

Un ou plusieurs espaces d'exposition, d'animation et de démonstration

Ces espaces devront permettre d'accueillir les différents événements et animations organisés pendant le salon :

- conférences de presse ;
- inaugurations ;
- animations culinaires ;
- démonstrations ;
- présentations de savoir-faire ;
- animations artistiques ou culturelles ;
- interventions d'entreprises, producteurs et partenaires.

Ils comprendront notamment :

- Du mobilier adapté et, autant que possible, mobile ou modulable ;
- Une alimentation électrique adaptée aux besoins ;
- Une signalétique adaptée ;
- Un éclairage adapté ;
- Un revêtement de sol permettant un nettoyage facile ;
- Un écran plat de grande dimension permettant la diffusion de vidéos, notamment à partir de clés USB.

L'écran devra être **visible depuis l'allée principale**.

Un espace à selfies / photos

Un espace dédié à la prise de photographies et aux selfies devra être prévu.

Il sera positionné de préférence à proximité de l'allée la plus passante et devra proposer un **arrière-décor particulièrement visuel et identifiable**, en cohérence avec l'identité des Alpes de Haute-Provence et la thématique « Saveurs et Senteurs ».

Le candidat pourra proposer une scénographie originale permettant d'encourager les visiteurs à photographier et partager leur expérience du stand.

Un espace information du public

Il sera matérialisé notamment par :

- Des présentoirs fixes ou mobiles permettant la diffusion de brochures touristiques, flyers, cartes postales, etc. ;
- Une carte du département des Alpes de Haute-Provence en grand format, facilement identifiable et visuellement accessible au plus grand nombre ;
- Une signalétique permettant d'identifier clairement l'espace d'information.

Une réserve commune à l'ensemble des espaces

Une réserve fermant à clé, idéalement équipée d'un digicode, devra être prévue.

Elle devra être suffisamment dimensionnée pour permettre notamment de :

- stocker les produits à déguster ;
- couper et préparer les produits ;
- assurer la préparation quotidienne des dégustations.

Elle devra être équipée de :

- Étagères ;
- Patères pour les vêtements ;
- Plans de travail ;
- Un ou plusieurs réfrigérateurs ;
- Un évier de grande dimension ;
- Un lave-verres.

Un vestiaire

Un vestiaire fermant à clé, équipé de cintres et/ou patères, devra être prévu.

Un espace VIP

L'espace VIP est destiné à accueillir notamment :

- les partenaires ;
- les représentants des entreprises ;
- la presse ;
- les élus ;
- les institutionnels ;
- les professionnels.

Cet espace devra être entièrement clos et couvert.

Une attention particulière devra être portée à son **confort acoustique**, afin de limiter autant que possible le bruit provenant des allées et des animations du salon.

Cette évolution constitue un point important du cahier des charges 2027 : les précédentes éditions ont montré que le niveau sonore ambiant pouvait fortement perturber les réunions et les échanges professionnels.

Le dispositif devra donc permettre de créer un espace **plus calme, confortable et propice aux échanges**, tout en restant intégré à l'identité générale du stand.

Il comprendra notamment :

- Du mobilier confortable d'accueil : canapés, fauteuils, sofas, table basse, etc. ;
- Une alimentation électrique ;
- Une zone vestiaire avec patères et/ou porte-manteaux ;
- Une signalétique adaptée ;
- Un éclairage adapté ;
- Une moquette ou un revêtement de sol assorti à la décoration générale.

Le candidat pourra proposer toute solution complémentaire permettant d'améliorer le confort acoustique et la confidentialité de cet espace.

B/ Thème général de l'espace « Alpes de Haute-Provence »

La thématique retenue pour 2027 est :

SAVEURS ET SENTEURS

La conception du stand devra s'appuyer sur cette thématique pour proposer une **interprétation créative et contemporaine du territoire**.

Le stand devra notamment traduire :

- La diversité des productions agricoles et agroalimentaires ;
- La richesse des labels et signes de qualité ;
- La diversité des paysages ;
- Le passage de la Provence aux Alpes ;
- Les senteurs emblématiques du territoire ;
- Les savoir-faire et produits qui participent à l'identité des Alpes de Haute-Provence.

Une scénographie laissant une place à la créativité

Le Département souhaite laisser au candidat une réelle liberté dans l'interprétation de cette thématique.

La proposition pourra notamment intégrer, à titre d'exemple :

- des éléments végétaux ;
- des matières naturelles ;
- des dispositifs olfactifs ;
- une évocation des paysages du département ;

- des éléments graphiques ou artistiques ;
- des dispositifs participatifs ou interactifs ;
- un espace permettant de découvrir différentes saveurs ;
- toute autre proposition permettant de faire vivre la thématique « Saveurs et Saveurs ».

Ces exemples ne constituent pas des prescriptions techniques mais des pistes de réflexion.

Il est attendu du candidat qu'il apporte sa propre réflexion et sa créativité afin de proposer une scénographie cohérente, originale et réalisable dans le cadre du SIA.

Signalétique de l'espace Alpes de Haute-Provence

Le stand doit véhiculer une **image forte et immédiatement identifiable**.

Il constitue un point d'ancrage de la marque et de l'identité des Alpes de Haute-Provence au sein du Salon International de l'Agriculture.

La signalétique devra donc être particulièrement travaillée et donner une image dynamique, qualitative et contemporaine.

Elle devra être positionnée à une hauteur permettant une **bonne visibilité depuis les allées du salon**, tout en respectant les contraintes imposées par l'organisateur.

Signalétique haute

Sous réserve de sa prise en charge par la Région Sud, le candidat devra prévoir une proposition de signalétique haute.

Elle devra être :

- facilement repérable par les visiteurs ;
- visible depuis les principales allées ;
- cohérente avec l'identité graphique du Département ;
- intégrée à la scénographie générale.

La hauteur maximale autorisée sera respectée, avec une cible pouvant aller jusqu'à **5 mètres**, sous réserve du règlement technique du salon et de l'emplacement définitif.

C/ Autres aspects techniques

Le stand devra être disponible **48 heures avant le début de la manifestation**, soit au plus tard le **25 février 2027**, afin de permettre la mise en place des produits, documents et derniers éléments de décoration.

Le prestataire assurera :

- le transport ;
- le montage ;
- l'aménagement ;

- le démontage ;
- l'évacuation de l'ensemble des éléments relevant de sa prestation ;
- le nettoyage du stand avant l'ouverture au public.

Un **service de maintenance** devra être assuré la veille et le jour de l'ouverture du salon.

Un suivi devra également être assuré pendant toute la durée du salon afin de remédier rapidement à tout incident technique ou problème d'aménagement.

Dans le cas où une intervention extérieure serait rendue nécessaire du fait d'un défaut relevant de la prestation du candidat, celle-ci ne pourra être refacturée au maître d'ouvrage.

Le sol devra être totalement revêtu par un revêtement adapté, en cohérence avec l'identité graphique et la thématique du stand.

Il sera recouvert d'un film plastique de protection, à retirer avant l'ouverture du salon.

Le prestataire devra respecter la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

Le prestataire devra se référer et appliquer le règlement de sécurité des installations de l'organisateur du SIA ainsi que l'ensemble des prescriptions techniques applicables au salon.

Chapitre 3 : MODALITÉS DE LA CONSULTATION

A/ Réponse au présent appel à consultation

La réponse devra comprendre :

1. Une recommandation

Comprenant un descriptif détaillé de la conception et de l'aménagement des lieux :

- espace information ;
- espace VIP ;
- espace dégustation ;
- espace animation ;
- espace exposition ;
- espace photo / selfie ;
- réserve ;
- vestiaire ;
- signalétique ;
- scénographie générale.

Une attention particulière devra être portée à la **proposition créative autour de la thématique « Saveurs et Senteurs »**, ainsi qu'aux solutions proposées pour rendre cette thématique concrète et attractive auprès des visiteurs.

Le candidat devra également préciser les éventuelles contraintes techniques ou réglementaires liées aux dispositifs proposés.

2. Un rétroplanning

Présentant les principales étapes :

- conception ;
- validation ;
- fabrication ;
- préparation ;
- livraison ;
- montage ;
- réception ;
- démontage.

3. Le descriptif de l'équipe dédiée

Ainsi qu'une présentation de l'agence / entreprise et de ses références.

4. Un devis détaillé

Le devis devra être complet et présenté **poste par poste**, en distinguant clairement les éventuelles options.

5. Un plan de masse et des vues 3D

Permettant d'apprécier précisément :

- l'organisation des espaces ;
- les circulations ;
- la visibilité depuis les allées ;
- les volumes ;
- la scénographie ;
- le positionnement de la signalétique ;
- le traitement de l'espace VIP.

6. Une proposition de signalétique haute

Sous réserve qu'elle ne soit pas prise en charge par la Région Sud.

7. Une documentation présentant les références similaires

Une attention particulière pourra être portée aux références concernant :

- les salons professionnels ou grand public ;
- les salons agricoles ou gastronomiques ;
- les stands institutionnels ;
- les dispositifs scénographiques ;
- les stands intégrant une dimension sensorielle ou expérientielle.

B/ Critères de jugement des offres

La proposition du prestataire sera jugée au regard des critères suivants, énoncés par ordre de priorité décroissante :

1. Valeur technique et créative : 55 %

Comprenant :

- **La bonne compréhension et le respect des impératifs techniques** décrits dans le présent appel à consultation, notamment en termes d'aménagement, de circulation, de fonctionnalité et de signalétique ;
- **La pertinence, la qualité et l'originalité de la proposition scénographique**, notamment son interprétation de la thématique « Saveurs et Senteurs » ;
- La capacité du projet à créer une **identité forte et immédiatement identifiable** pour les Alpes de Haute-Provence ;
- La qualité de l'expérience proposée aux visiteurs ;
- La pertinence des solutions proposées pour **l'espace VIP couvert et la limitation des nuisances sonores** ;
- La fonctionnalité et l'ergonomie générale du stand ;
- Les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi de l'ensemble de la prestation avant, pendant et après le salon ;
- Le respect du planning de conception, livraison, montage et démontage.

2. Références de l'entreprise : 15 %

Seront notamment appréciées les références similaires en matière de :

- conception et aménagement de stands ;
- événements et salons professionnels ;
- scénographie ;
- événements agricoles, gastronomiques ou touristiques.

3. Prix : 30 %

Les tarifs proposés devront inclure :

- la conception du stand ;
- la scénographie ;
- la fabrication et/ou location des éléments ;
- la logistique ;
- le transport ;
- le montage ;
- le démontage ;
- l'aménagement ;

- la location du mobilier ;
- les prestations de maintenance prévues au présent cahier des charges.

Ils n'incluent pas les éventuelles prestations directement facturées par l'organisateur du salon, notamment l'électricité et l'eau, sauf mention contraire du candidat.

C/ Budget alloué

Le budget maximum consacré à la prestation est fixé à 40 000 € TTC.

Toute proposition dépassant ce montant devra être clairement identifiée et justifiée.

Les éventuelles prestations optionnelles devront être présentées séparément du montant de base.

D/ Remise des offres

La consultation sera lancée le :

Jeudi 10 septembre 2026

Les dossiers de candidature devront être adressés **au plus tard le jeudi 15 octobre 2026 à 17 h**, par voie électronique à l'adresse :

colas.masi@ad04.fr

Un accusé de réception électronique devra être demandé.

E/ Calendrier prévisionnel

Étape	Date
Lancement de la consultation	10 septembre 2026
Date limite de remise des offres	15 octobre 2026 – 17 h
Analyse des offres	Octobre 2026
Choix du prestataire	Octobre / novembre 2026
Validation du projet	À définir avec le prestataire
Dimensions définitives du stand	À définir selon informations de l'organisateur
Livraison / début du montage	À définir
Stand disponible	25 février 2027 au plus tard
Salon International de l'Agriculture	27 février au 7 mars 2027
Démontage	À définir selon règlement SIA

Lieu :

Paris Expo – Porte de Versailles
1, Place de la Porte de Versailles
75015 Paris – France

Hall et emplacement définitifs : à préciser.

Pièces jointes

- Logo et charte graphique du Département des Alpes de Haute-Provence ;
- Logo et charte graphique de la marque Alpes de Haute-Provence ;
- Tout document graphique ou technique complémentaire utile à la conception du stand.

Contact:

Colas MASI

colas.masi@ad04.fr

07 88 32 69 15

Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence

8 rue Bad Mergentheim

Immeuble François Mitterrand

04000

Digne -les-Bains

